

U.F.R. D'ODONTOLOGIE DE CLERMONT-FERRAND
11 Bd charles de Gaulle - 63000 - Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 43 64 00 - webodonto.u-clermont1.fr

**LE STAGE D'INITIATION
A LA VIE PROFESSIONNELLE
A LA FACULTE DE
CHIRURGIE-DENTAIRE
DE CLERMONT-FERRAND**

Responsable : Dr CHAUMEIL B.

1. INTRODUCTION :

Les textes du 21 octobre 1994 régissant la réforme des études odontologiques prévoient que les étudiants doivent durant leur cursus effectuer un stage d'initiation à la vie professionnelle chez un chirurgien dentiste ou chez un médecin qualifié en stomatologie.

- Il est prévu que ce stage se déroule au cours de la troisième année du deuxième cycle chez un chirurgien dentiste ou un médecin qualifié en stomatologie.
- Ce stage est effectué soit à temps plein soit à temps partiel.
- Le maître de stage ne peut accueillir plus de trois stagiaires par an.
- Il doit exercer son activité professionnelle depuis au moins trois ans.
- Il doit être agréé par le Directeur de l'UFR après avis du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes (des médecins le cas échéant).
- Il ne perçoit pas de rémunération.
- Le stagiaire ne peut ni effectuer d'actes thérapeutiques, ni percevoir de rémunération.
- Le maître de stage, à l'issue de celui-ci adresse au Directeur de l'UFR son appréciation sur le stagiaire.
- La validation de ce stage est prononcée par le Directeur de l'UFR après avis du maître de stage.
- Une convention est passée entre le Directeur de l'UFR et le maître de stage.

Le problème qui se posait à nous était donc de permettre à nos étudiants de faire ce stage dans les meilleures conditions tout en respectant les textes.

C'est pourquoi, nous avons imaginé de faire une étude de faisabilité avant de mettre en œuvre le stage de D3 de l'année 1998-99.

Pour cela nous avons proposé un stage expérimental chez le praticien à des étudiants de deuxième année du premier cycle (D2) volontaires, il y a deux ans.

2. LE STAGE EXPERIMENTAL :

2.1. Objectifs :

Nous désirions avant tout réaliser une simulation permettant d'appréhender les difficultés inhérentes à la mise en œuvre d'un stage en milieu professionnel pour des étudiants odontologistes. Il s'agissait d'une première expérience, tout était donc à inventer.

Les points que nous voulions tester particulièrement étaient :

- Le carnet de stage.
- La convention de stage.
- La possibilité de rendre les étudiants actifs.
- L'accréditation des terrains de stage.
- Les réactions des maîtres de stages.
- Les réactions des stagiaires.
- L'évaluation.

A partir de cette première expérience nous comptons finaliser la mise en place de l'actuel stage de D3.

2.2. Construction - mise en œuvre :

Ce premier stage expérimental eut lieu en 1996-97 et fut nommé "Stage de sensibilisation à l'exercice professionnel libéral".

Les objectifs de ce stage étaient de faire découvrir aux étudiants de début de cursus leur futur milieu professionnel.

Pour des raisons d'emploi du temps, il fut proposé aux étudiants volontaires de le faire en fin de D2 ou pendant les vacances universitaires.

Nous avons pris la décision d'imposer un stage de 15 jours à plein temps afin d'immerger véritablement nos étudiants dans la vie professionnelle avec ses contraintes. Le stage sous forme de demi-journées ne nous semblant pas être adaptée à la découverte du milieu professionnel.

Huit étudiants furent volontaires et partirent en stage entre juin et septembre 1997.

Chaque stagiaire se vit remettre un dossier de stage constitué de deux parties :

- Une leur étant réservée.
- L'autre à l'intention de leur maître de stage.

- Le dossier stagiaire :

Il était constitué de :

- Un courrier confirmant leur terrain de stage.
- Le carnet de stage.
- Une grille d'évaluation du stage par le stagiaire.
- La convention de stage.
- Les instructions de rédaction du rapport de stage.

- Le dossier maître de stage :

Il était constitué de :

- Un courrier de présentation du stage et du stagiaire.
- Un petit "guide du maître de stage", rédigé par nos soins.
- Une grille d'évaluation du stagiaire.

Le carnet de stage comportait :

- Les objectifs éducationnels du stage.
- Les droits et les devoirs du stagiaire.
- Des zones de prises de notes permettant au stagiaire de consigner : ses objectifs personnels, les événements prévus ou non,...

La convention de stage réglait les relations entre le maître de stage, l'institution à laquelle appartient le stagiaire et le stagiaire lui-même.

Les instructions concernant le rapport de stage précisaient les éléments attendus tant sur la forme que sur le fond.

La grille d'évaluation du stage par le stagiaire nous permettait de recueillir l'effet en retour à travers celui-ci.

Le petit guide du maître de stage était un fascicule expliquant les principes généraux des stages, le rôle, les droits et les devoirs des maîtres de stage.

La grille d'évaluation du stagiaire était destinée à permettre aux maîtres de stage l'évaluation de leurs stagiaires à l'aide du même instrument.

A leur retour de stage, les stagiaires devaient remettre un rapport de stage à leur directeur des stages. Celui-ci les appréciant à l'aide d'une grille de lecture identique pour tous les stagiaires.

Après lecture de tous les rapports, une séance plénière rassemblant les stagiaires, les maîtres de stage et le personnel du département des stages de l'UFR était organisée. Au cours de celle-ci, les expériences de chacun étaient partagées.

2.3. L'évaluation :

Les scores obtenus à partir de la grille d'évaluation du stagiaire par le maître de stage et la grille de lecture des rapports étaient additionnés, le score final devant être égal ou supérieur à une valeur collégialement fixée à l'avance, nommée barre de passage, pour obtenir la validation du stage.

2.4. L'accréditation des terrains de stage :

Nous n'imposons pas le terrain de stage.

Dans le respect des textes officiels, après avoir mené une réflexion collégiale sur ce thème, nous n'avons retenu en ce qui concerne l'institution, qu'un nombre très limité de critères.

A savoir :

- Les maîtres de stages ne peuvent pas être des enseignants en activité dans notre institution.
- Les maîtres de stages ne peuvent pas faire partie de la même famille que le stagiaire.

Ce sont les stagiaires qui nous proposent leurs terrains de stage, nous les soumettons pour accréditation aux conseils départementaux des ordres départementaux puis au Doyen de

notre institution. Des praticiens volontaires déjà accrédités se sont ajoutés nous permettant d'avoir désormais un fichier dépassant la centaine de maîtres de stage dispersés dans toute la France.

Les deux avantages principaux de ce système sont :

- Une grande commodité géographique pour les stagiaires.
- L'alimentation permanente de notre fichier de maîtres de stage.

2.5. Le déroulement du stage :

Les huit stagiaires volontaires sont partis dans leurs cabinets d'accueil respectifs. Les rapports de stages ont été rédigés, les grilles d'évaluations remplies.

Les rapports de stages ont donc été lus par le directeur des stages à l'aide de la grille de lecture construite à cet effet.

Les scores issus de la grille d'évaluation du stagiaire par le maître de stage et de la grille de lecture du rapport de stage sont additionnés. Le score total obtenu devait être égal ou supérieur à la "barre de validation".

Pour cette première expérience, tous les stagiaires virent leur stage validé.

2.6. En conclusion :

Le bilan tiré de cette première expérience nous permet de tirer les enseignements suivants :

- La faisabilité d'un tel stage est acceptable malgré l'aspect limitatif des textes en vigueur.
- Une première procédure de mise en œuvre des stages en milieu professionnel était née.
- Le degré de satisfaction des stagiaires "expérimentaux" mesuré grâce à la grille d'évaluation des stages par le maître de stage était très élevé.
- Le degré d'investissement personnel et de satisfaction des maîtres de stage était aussi très élevé.

Globalement, nous pouvions considérer que cette expérience était un succès malgré le petit nombre de stagiaires.

Il fut donc décidé qu'elle serait reconduite pour l'année suivante (1997-98) d'autant qu'une forte demande émanait du milieu étudiant et du milieu professionnel.

Pour l'année 1997-98, profitant de la possibilité offerte par la réforme des études, ce stage expérimental devint module optionnel d'enseignement.

3. LE MODULE OPTIONNEL D'ENSEIGNEMENT (1997-98 ; 1998-99) :

Un module optionnel d'enseignement est volontairement choisi ou non par l'étudiant, mais s'il fait ce choix, cet enseignement devient obligatoire.

Le stage expérimental décrit ci-dessus fut donc proposé comme module optionnel aux étudiants de P2 de 1997-98. Cette année-là, 18 étudiants firent ce choix.

Devant l'augmentation du nombre de stagiaires, nous décidâmes de créer une base relationnelle de donnée de façon à gérer plus facilement ces stages : fichier stagiaires, fichier maîtres de stages, automatisation des courriers, des calculs de scores, des éditions,...

Pour l'année 1998-99, 28 étudiants ont choisi ce module d'enseignement c'est-à-dire plus de 65 % de la population des P2.

La structure de ce stage est quasiment la même que celle du premier stage expérimental aux corrections de quelques erreurs près ou modification visant à plus de commodité ou d'efficacité, la plupart du temps à la suite de la prise en compte des effets en retour émanant des stagiaires et des maîtres de stage.

4. LE STAGE D'INITIATION A LA VIE PROFESSIONNELLE DE D3 :

Ce stage a eu lieu pour la première fois cette année (1998-99).

En nous appuyant sur nos deux années d'expérience en matière de stages en milieu professionnel (voir ci-dessus), nous avons donc construit et mis en œuvre cette nouvelle activité.

Nous avons repris la structure générale des stages précédemment décrits, celle-ci étant désormais finalisée et rodée.

Nous avons tenté de rendre ce stage "actif" pour les stagiaires tout en ne les autorisant pas à soigner (texte oblige).

4.1. Les différences avec le stage de sensibilisation :

Le stage de sensibilisation (P2) s'adresse à des étudiants de début de cursus (quasi odontologiquement vierges) afin de leur faire découvrir leur futur environnement d'exercice professionnel.

Le stage d'initiation (D3) s'adresse à des étudiants de fin de cursus (déjà soignants, presque praticiens) et vise (selon nous) à leur faire vivre une période d'enseignement apprentissage en immersion dans le milieu professionnel.

Evidemment, les objectifs éducationnels de ce stage sont radicalement différents.

Les items des grilles d'évaluation sont différents.

Ce stage étant prévu selon les textes durant le D3 et compte tenu que nous tenions au stage à plein temps (15 jours contigus), nous avons après accord avec le Doyen et le chef du centre de soins, décidé d'un planning d'activité de stage dispensant quatre étudiants tous les quinze jours d'activité dans le centre de soins.

Ainsi, nous avons pu faire en sorte que tous nos étudiants de D3 fassent leur stage entre octobre 1998 et avril 1999.

Nous avons ajouté au dossier une grille d'évaluation du stage par le maître de stage.

Ce premier stage de D3 s'est déroulé sans encombre un seul stagiaire n'a pas été validé.

5. BILAN DU STAGE D'INITIATION A LA VIE PROFESSIONNELLE (D3) :

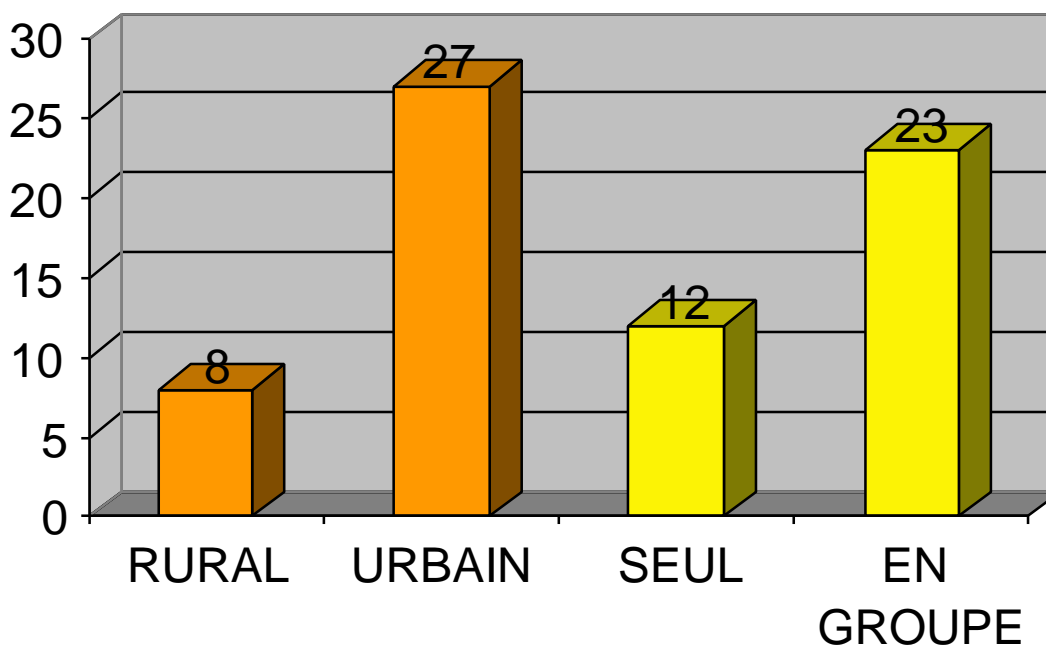
5.1. Evaluation du stage par les stagiaires :

Les stagiaires de D3 étaient au nombre de : 40.

Les maîtres de stage : 30

Sur 40 étudiants de D3, 39 ont retourné leur grille d'évaluation (97 %).

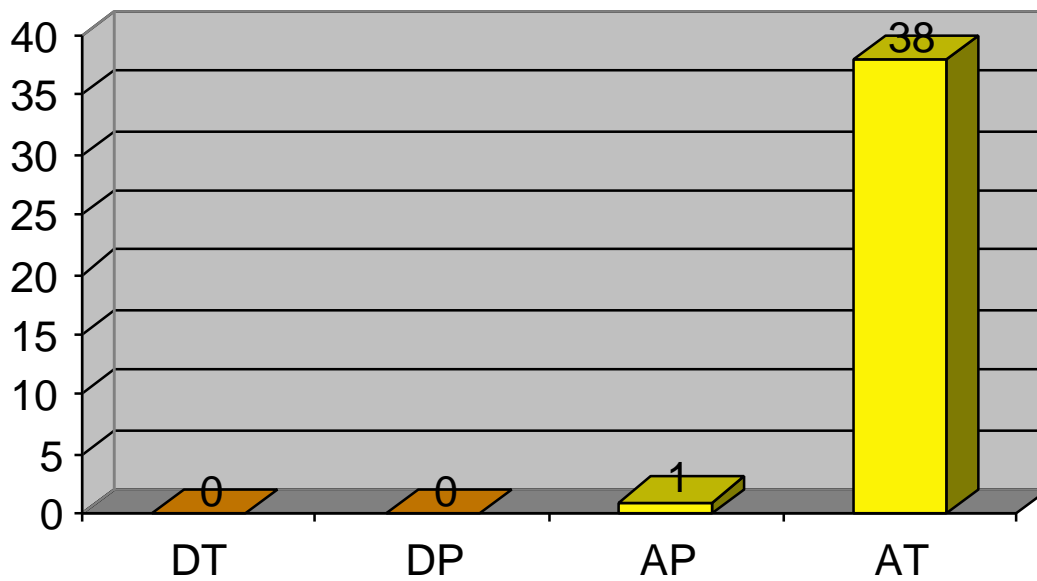
• Propriétés des terrains de stage :



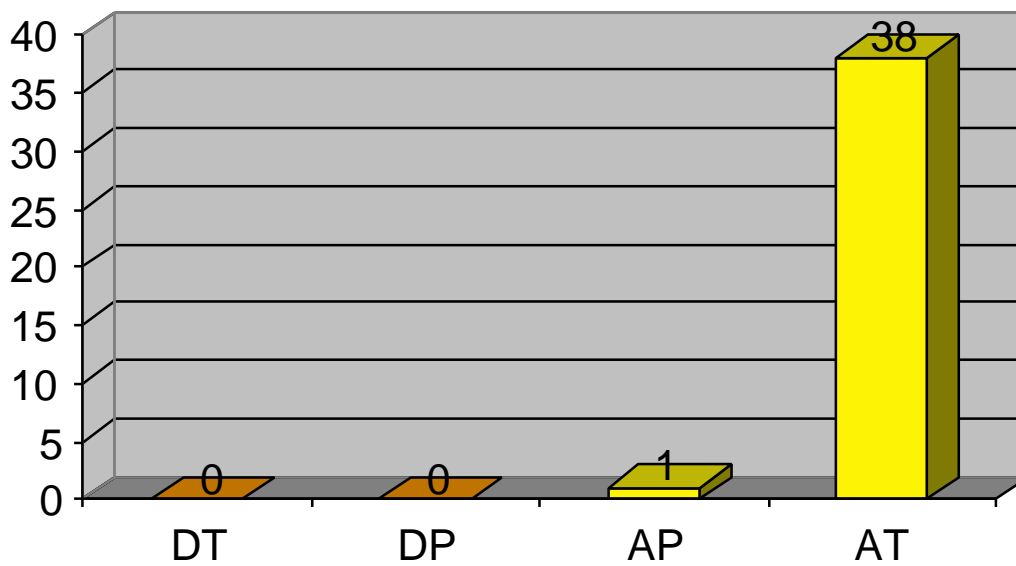
Les grilles d'évaluation utilisaient des échelles de Likert du type : Désaccord total (DT), Désaccord partiel (DP), Accord partiel (AP), Accord total (AT).



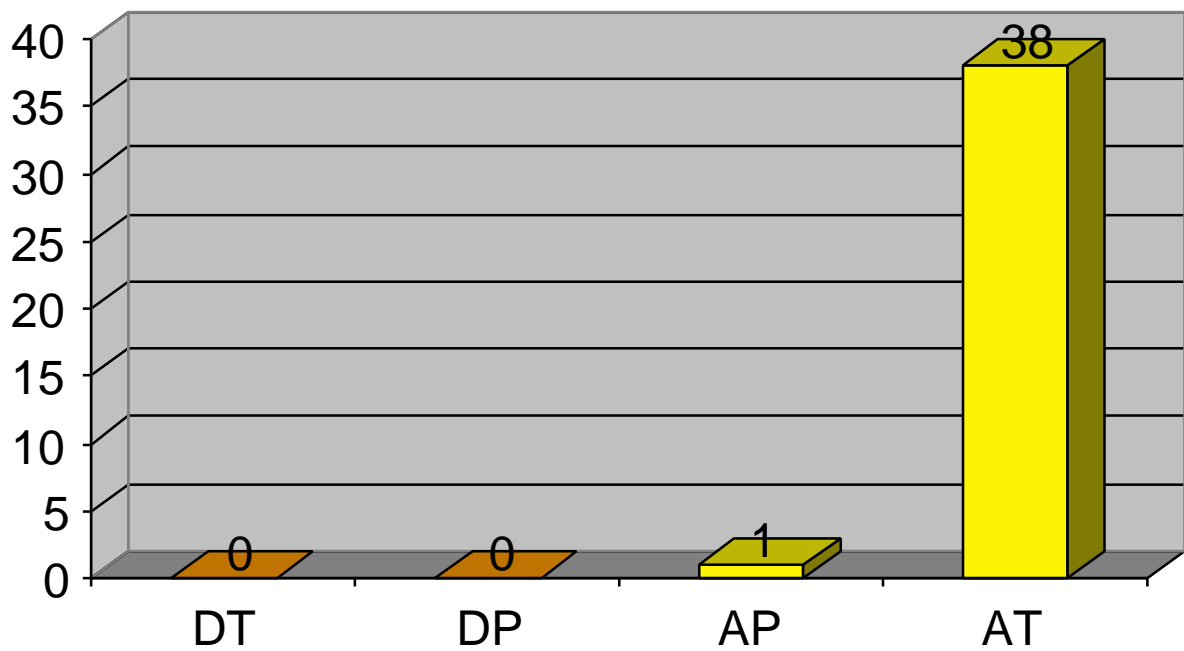
• Le stage s'est déroulé sans encombre.



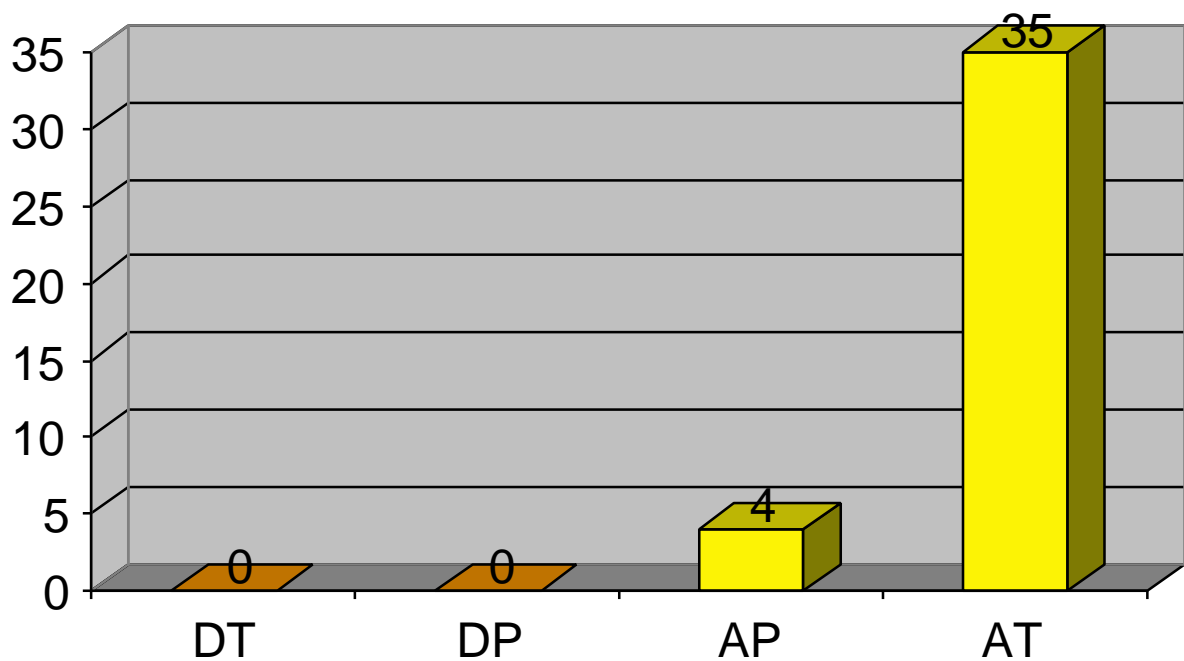
• Vous avez eu des échanges suffisants en nombre et en qualité avec votre tuteur de stage.



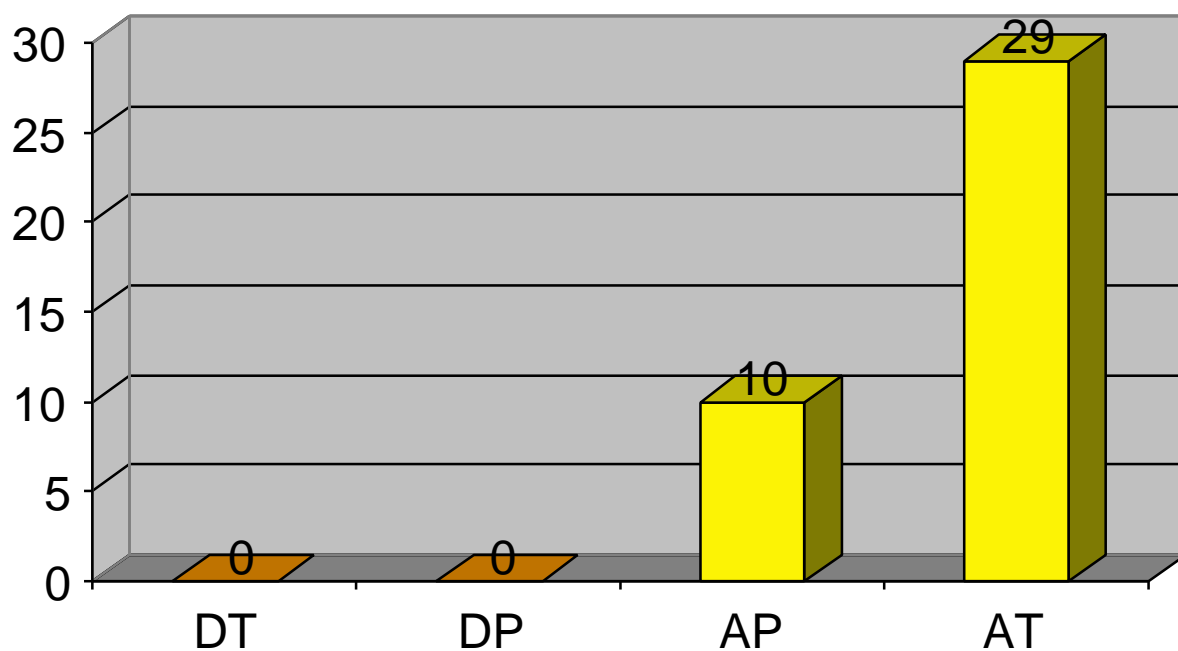
• Vos relations avec le personnel et les patients ont été bonnes.



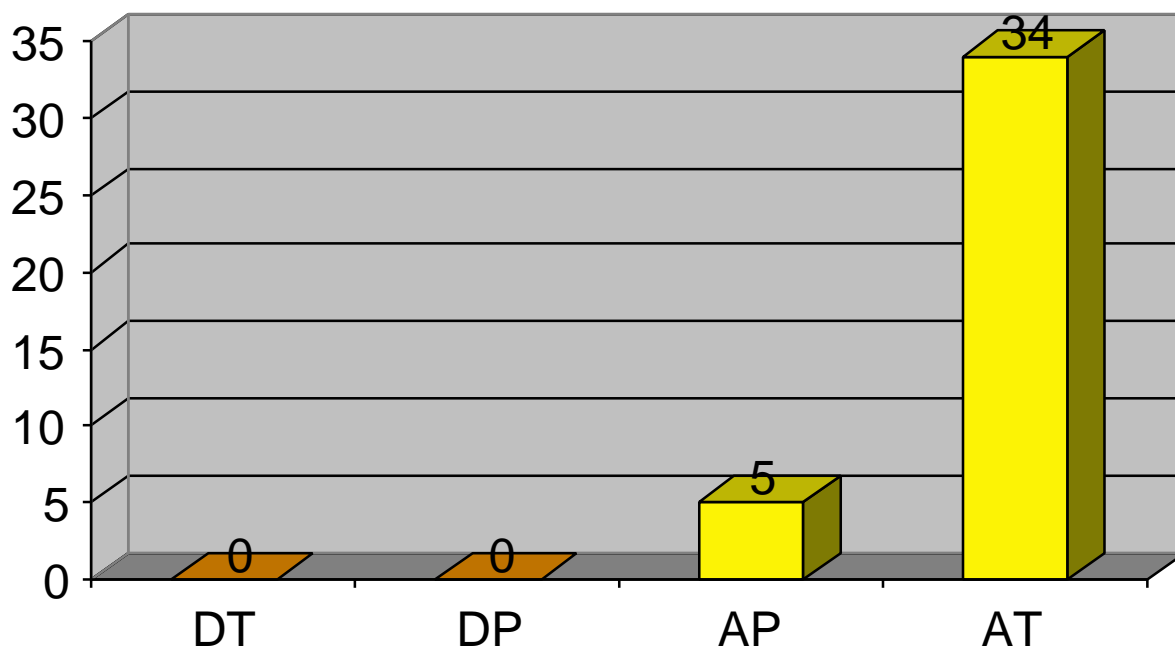
• La commodité du stage était correcte (lieu géographique, horaires,...)



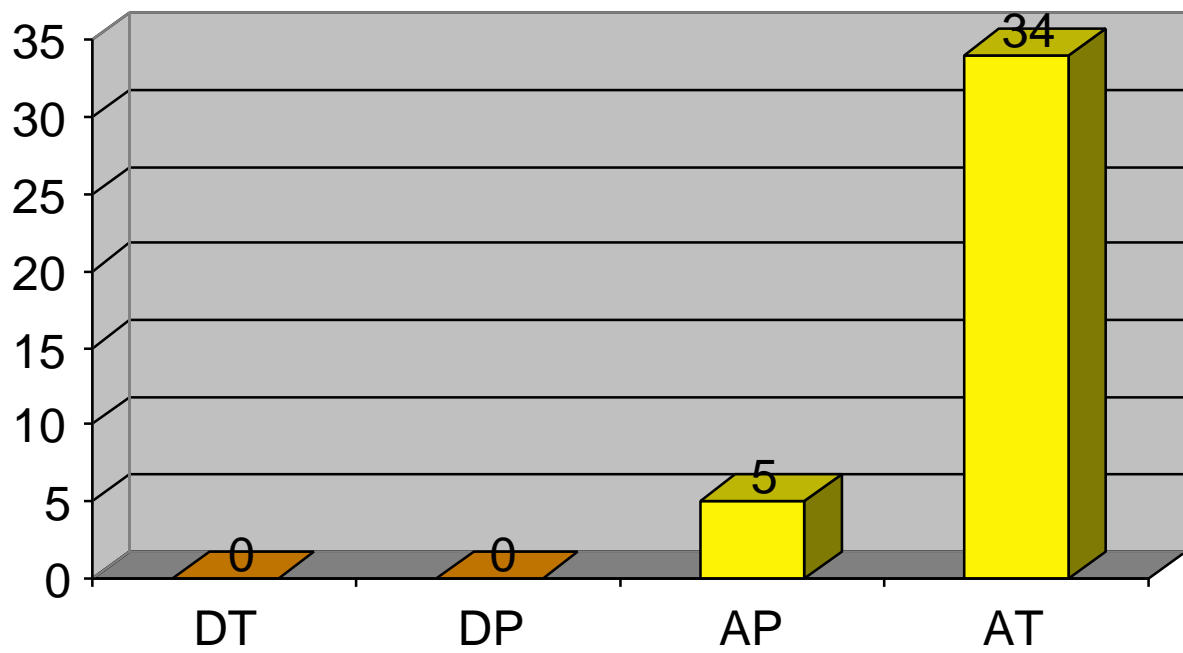
• Vous avez désormais une vision plus claire de votre profession.



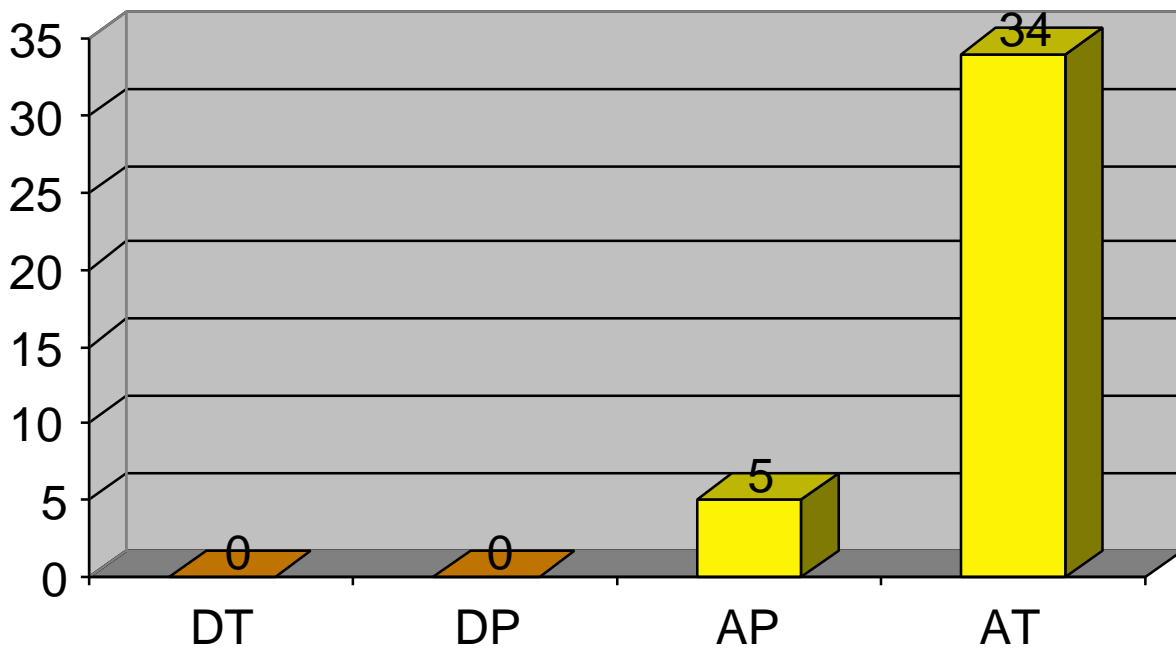
• Vous pensez que ce stage confortera votre motivation pour la suite de votre cursus.



• Ce stage aura été instructif pour vous.



• Si votre maître de stage vous y invitait, vous retourneriez volontiers sur ce terrain de stage.



Commentaires :

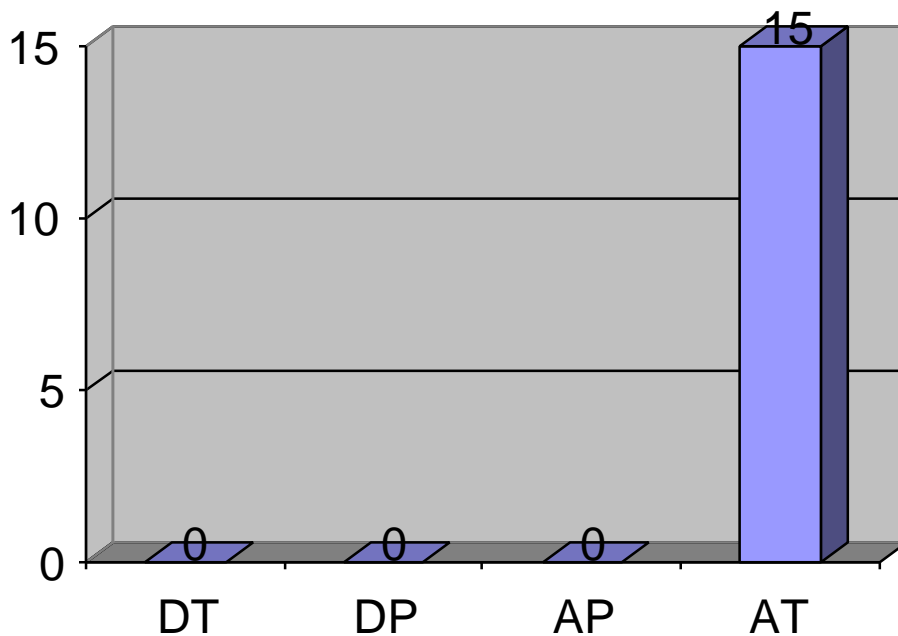
Nous ne relevons dans cette évaluation aucun désaccord qu'ils soient partiels ou totaux. Quelques accords partiels apparaissent pour les items N°5 (commodité du stage) N° 6 (vision plus claire de la profession), N°7 (motivation pour la suite du cursus), N° 9 (retour sur le terrain de stage).

Tous le reste est constitué d'accords totaux.

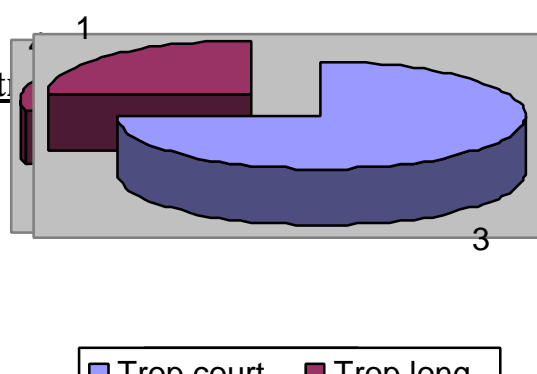
5.2. Evaluation du stage par les maîtres de stage :

Les maîtres de stages ont reçu une grille d'évaluation de ce stage, nous avons eu 15 répondants sur 30 maîtres de stage.

• Ce stage vous semble pertinent :

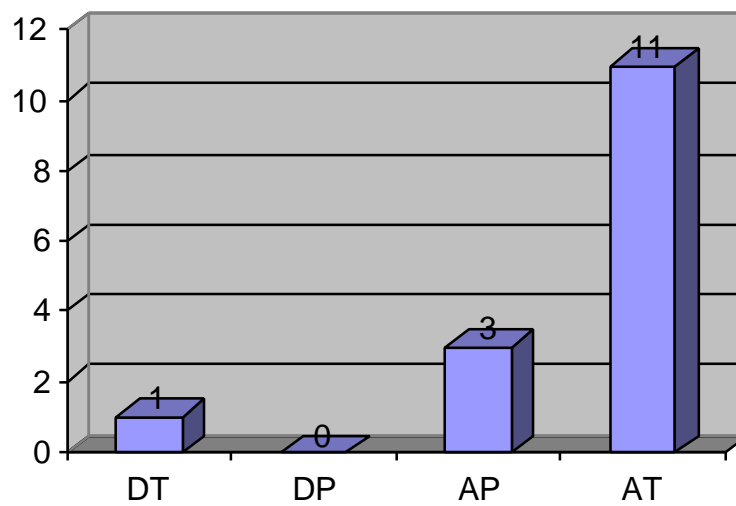


• Sa durée vous paraît être :

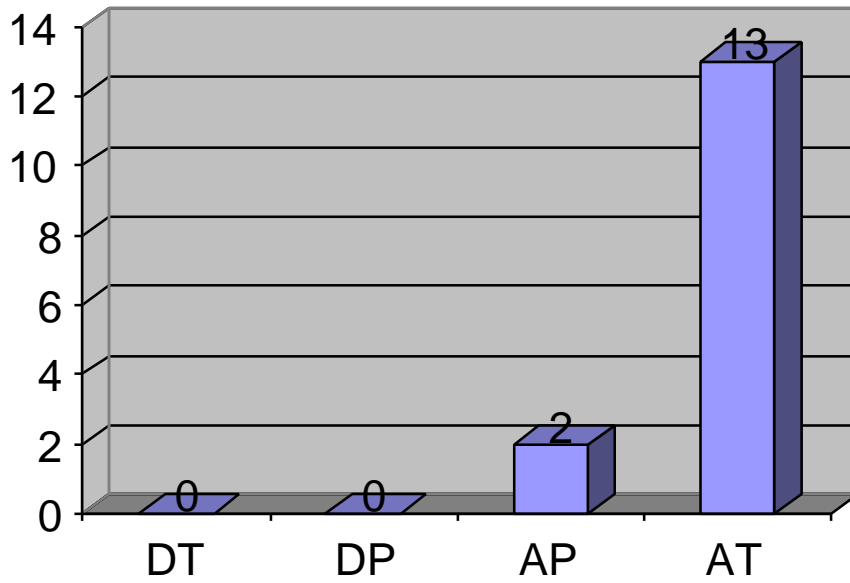


- Si non :

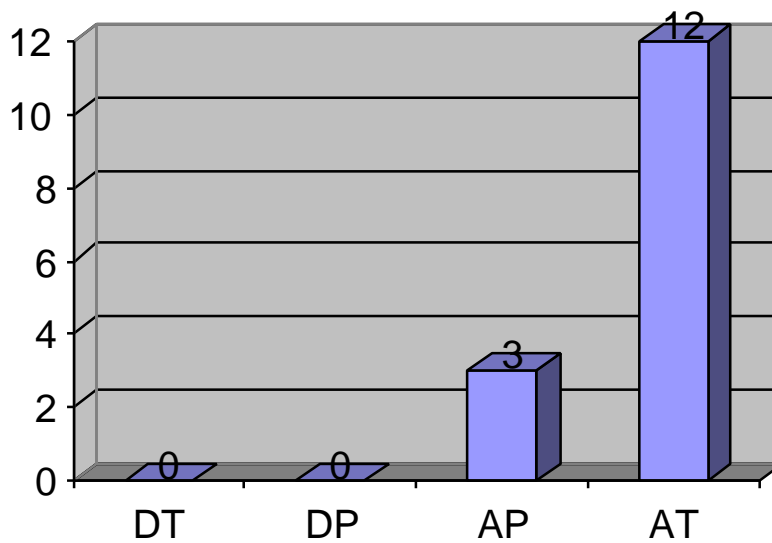
• Le fait qu'il soit à plein temps vous semble pertinent



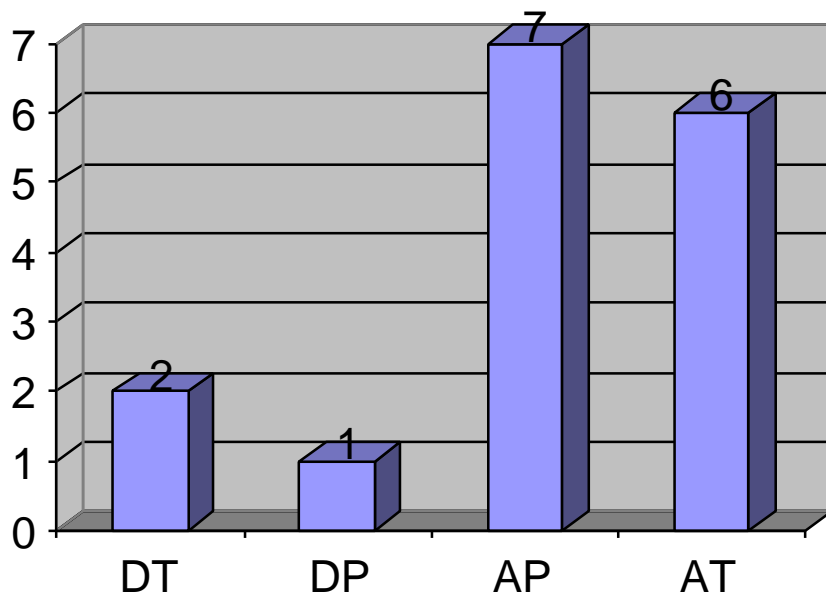
• Vous êtes d'accord avec le fait que le terrain de stage ne soit pas imposé par l'institution de formation :



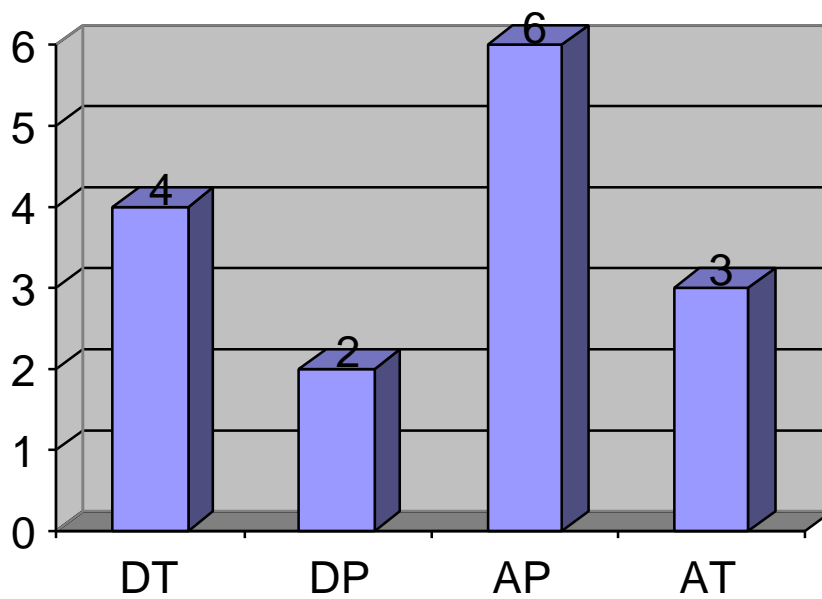
• La situation de ce stage dans le cursus est pertinente (compte tenu qu'il existe déjà un stage de sensibilisation en deuxième année du premier cycle).



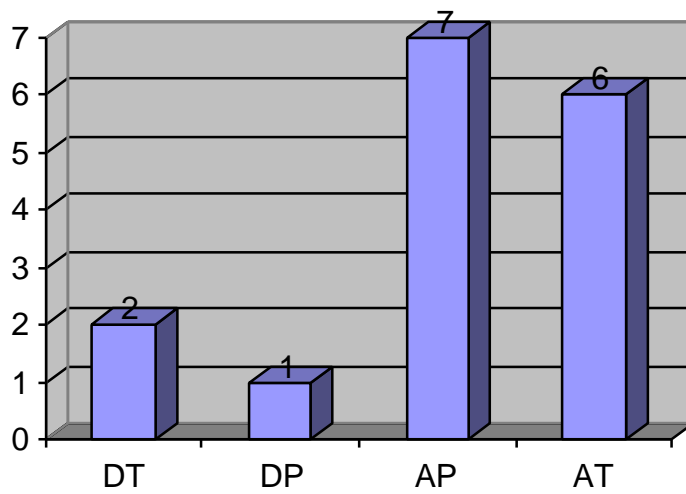
• Vous pensez que plusieurs stages de ce type dans le cursus seraient souhaitables.



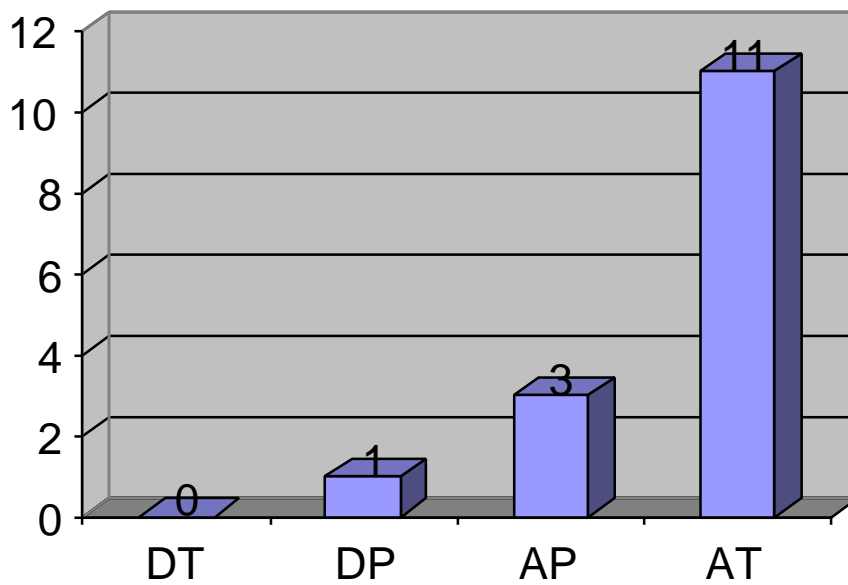
• Vous pensez que le stagiaire pourrait, sous votre contrôle, réaliser des soins.



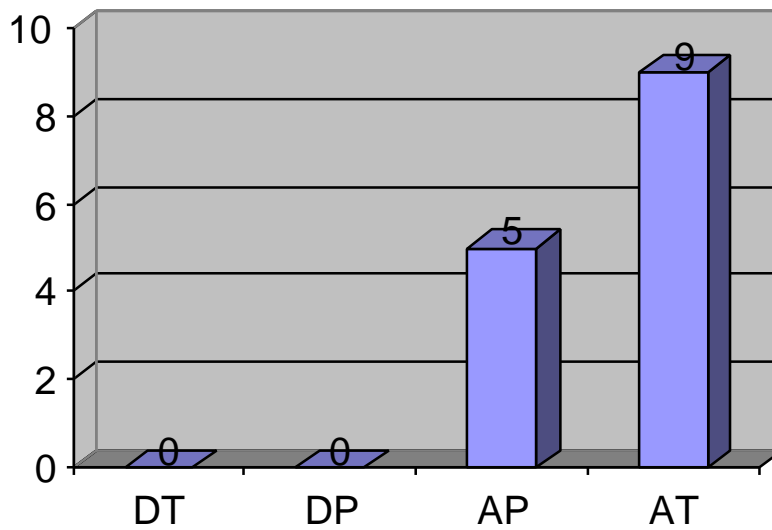
• Vous pensez que le stagiaire devrait être indemnisé :



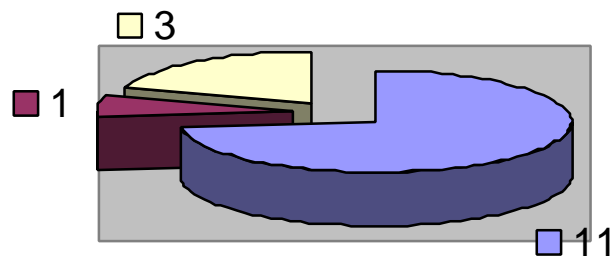
• Vous avez assumé sans difficulté votre rôle de maître de stage :



• Vous avez trouvé gratifiant de jouer ce rôle :

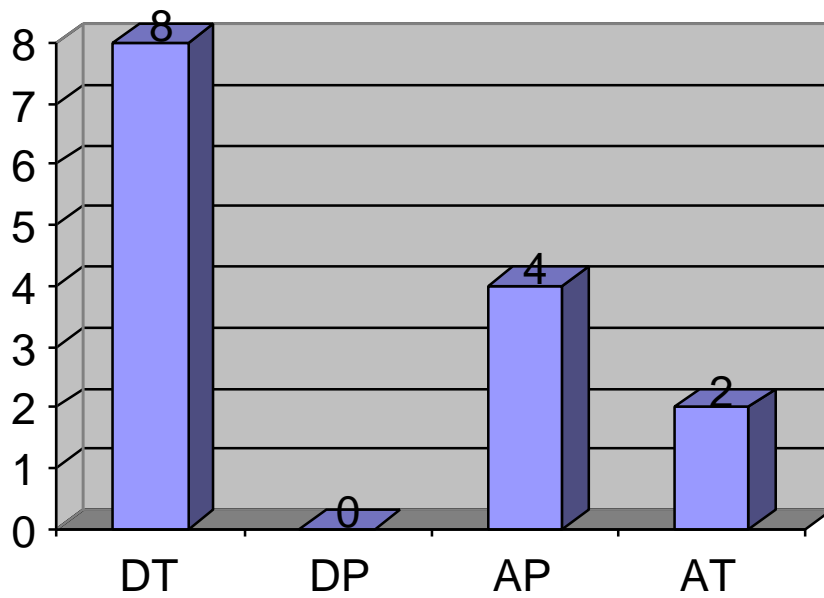


• Vous seriez prêt à recevoir un nouveau stagiaire :

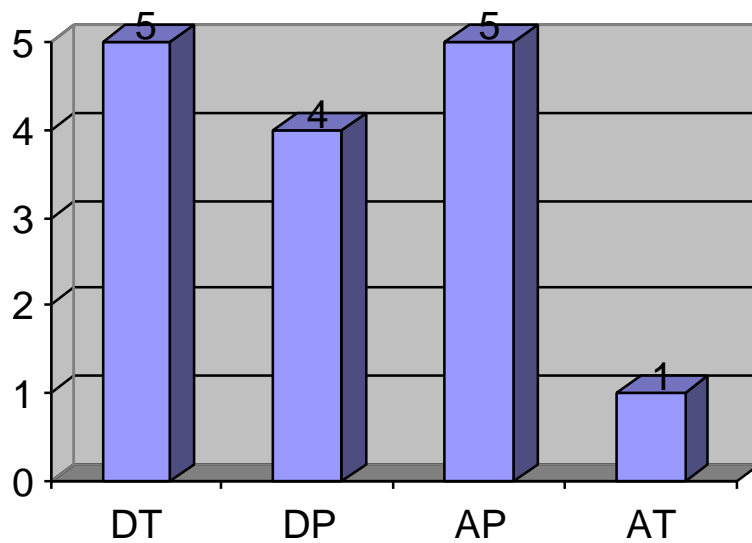


■ OUI
 ■ NON
 ■ Non Réponse

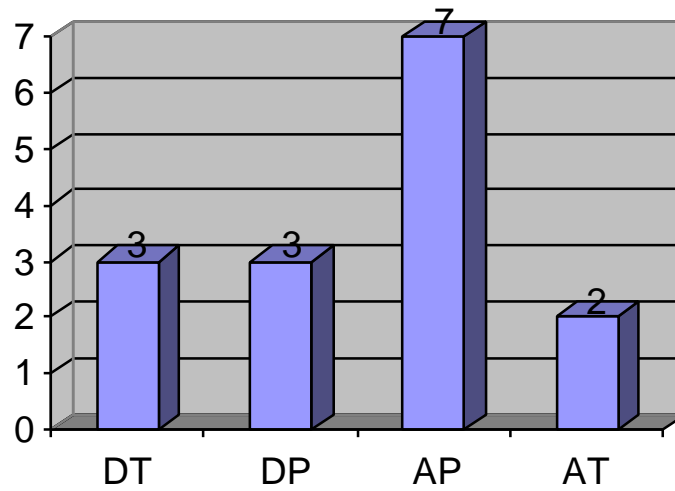
• Vous pensez que vous devriez être indemnisé pour le travail d'encadrement que vous réalisez .



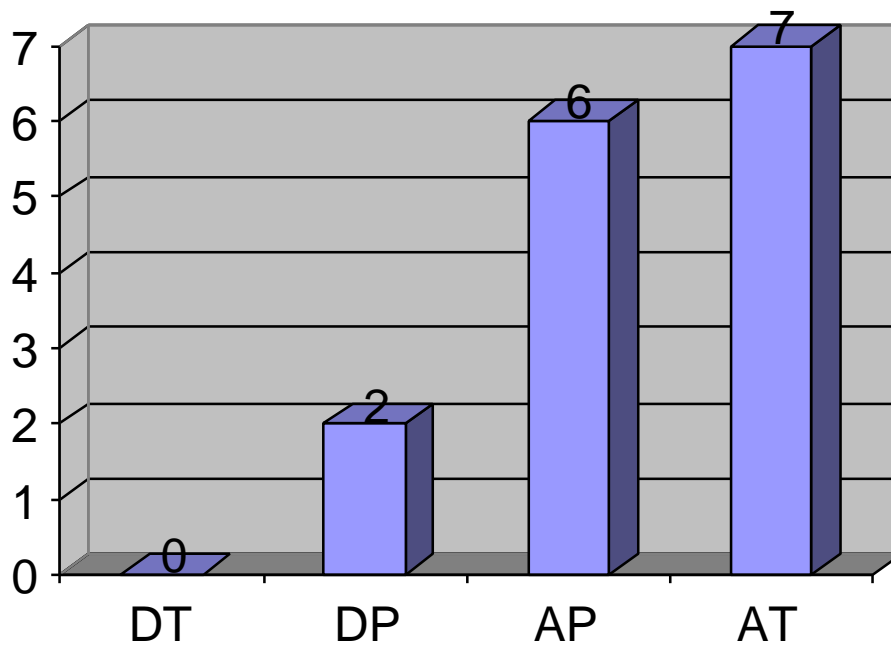
• Vous aimeriez recevoir une formation dans le domaine de l'encadrement.



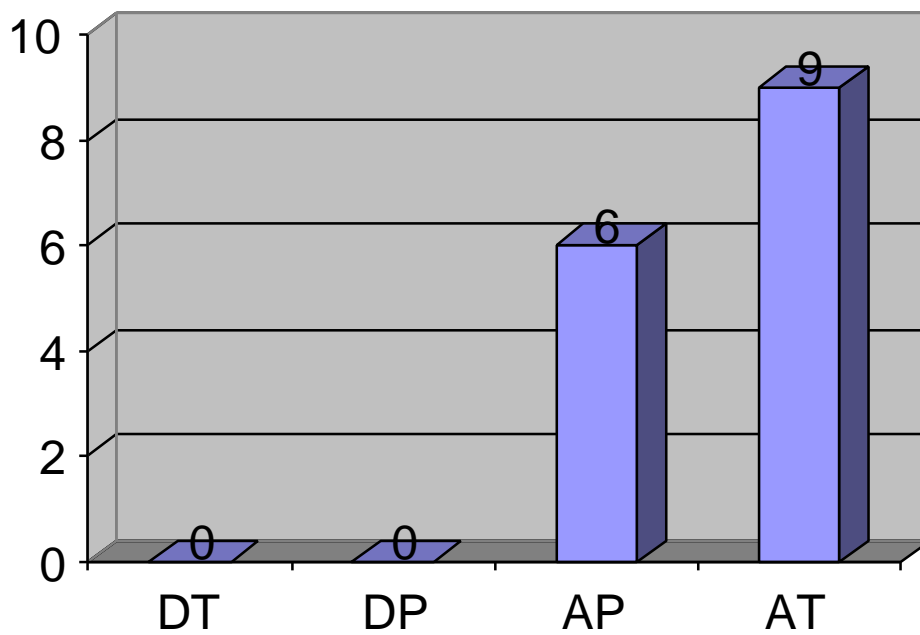
• Vous aimeriez pouvoir communiquer avec les autres maîtres de stage.



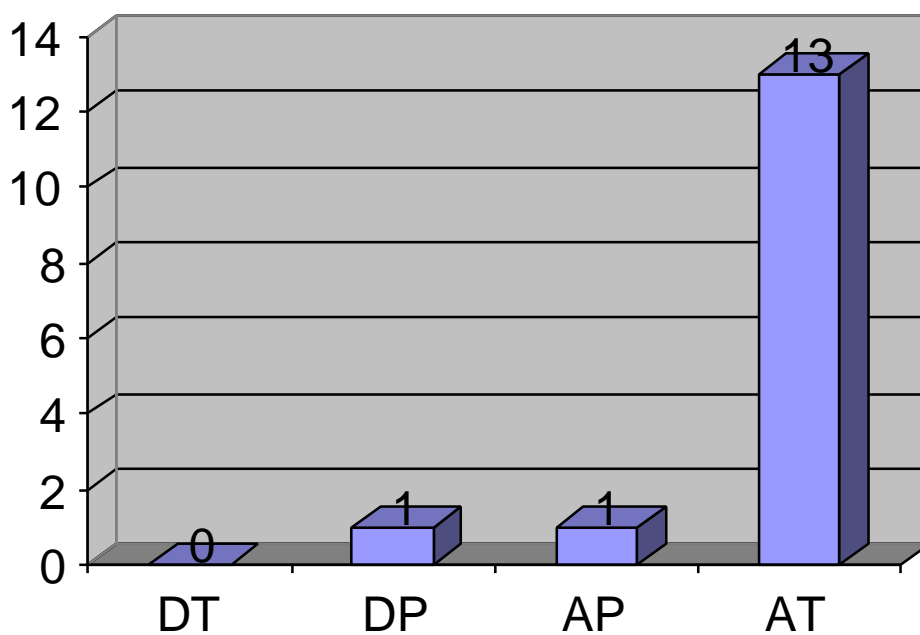
• Vous estimez suffisantes, les informations données par l'institution.



• Le dossier de stage était complet.



• Vous estimez que l'institution a su tenir sa place sans interférer dans le déroulement du stage.



6. EN CONCLUSION :

Les carnets de stages ont souvent été utilisés par les stagiaires, des objectifs personnels de stages ont souvent été formulés et atteints.

La prochaine version du carnet de stage sera améliorée, les instructions données aux stagiaires plus précises.

Les rapports de stages sont globalement de bonne qualité.

Pour un même terrain de stage, ils peuvent être très différents selon le stagiaire.

En majorité, les terrains de stage sont des structures de moyenne importance (2 ou 3 praticiens). Plus exceptionnellement de très petites (1 praticien) ou de très grosses (4 praticiens et plus) structures.

Les stagiaires qui ont fait un stage en P2, voient et vivent pour la plupart d'entre eux, le stage de D3 de façon radicalement différente.

Beaucoup de stagiaires disent avoir envie de retourner sur leur terrain de stage.

Les commentaires ajoutés par les maîtres de stages à la fin des grilles d'évaluation nous montrent à quel point ils se sont investis dans ce travail d'encadrement ainsi que la conviction qu'ils ont de l'utilité de ces stages.

La mise en commun des expériences au cours de la séance de travail de fin de stage réunissant les stagiaires, les maîtres de stage et les responsables du stage a permis d'établir des échanges fructueux entre les étudiants, les professionnels et les hospitalo-universitaires.

Leurs encouragements ainsi que ceux des stagiaires nous ont beaucoup aidé dans la mise en œuvre de ces stages qui doivent encore progresser afin, si possible, de devenir une véritable immersion professionnelle active.

Enfin nous ne pouvons pas terminer ce compte rendu sans remercier très sincèrement:

- Les étudiants volontaires de P2 de 1996-97 et leurs successeurs qui nous ont permis de construire et roder ces stages.
- Les ordres départementaux pour leur participation aux accréditations.
- Le Doyen de l'UFR de Clermont-Ferrand, le Pr MORENAS M. et son équipe pour tout le travail d'administration
- Le chef du centre de soins, le Pr BOREL J.C. pour l'aménagement du planning.
- L'unité informatique et pédagogie de l'UFR d'odontologie de Clermont-Ferrand.
- Les stagiaires de D3 et leurs maîtres de stage.

Dr CHAUMEIL B.

MCU Associé

Responsable des stages en milieu professionnel.

